

Bourse de soutien à la persévérance pour les étudiant.es autochtones de l'Université Laval

Montant : 3 bourses de 1 000\$

Date limite : 28 octobre 2022

Description

La bourse de soutien à la persévérance du CIÉRA – Université Laval est offerte à des étudiant.es autochtones de l'Université Laval de tous les cycles universitaires confondus. Elle vise à encourager la persévérance scolaire tout en favorisant l'appartenance à sa communauté ou à sa nation d'origine.

Critères d'admissibilité

- Être un étudiant.e autochtone inscrit.e à temps complet ou temps partiel* dans un programme universitaire (baccalauréat, maîtrise ou doctorat) à l'Université Laval
- Au moment de la demande, l'étudiant.e doit avoir complété au minimum 30 crédits de son programme universitaire
- Être membre d'un peuple autochtone au Canada

Les candidat.es qui ne satisferont pas à toutes ces exigences ne seront pas admissibles à la bourse.

Critères de sélection

- L'étudiant.e a démontré de la persévérance tout au long de son cheminement académique
- Importance de l'appartenance de l'étudiant.e envers sa communauté ou sa nation d'origine
- Originalité et qualité du dossier présenté

Le comité d'évaluation donnera une priorité aux étudiant.es n'ayant pas obtenu d'autres bourses du CIÉRA.

* Pour être admissible, l'étudiant.e doit être inscrit.e à au moins trois cours de trois crédits chacun.

Dossier de candidature

- Une lettre de présentation d'un maximum de 2 pages. Cette lettre devrait comprendre un résumé du parcours académique du candidat.e démontrant sa persévérance et son lien d'appartenance avec sa communauté ou sa nation d'origine
- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé
- La signature du formulaire par la direction de recherche du candidat.e (le cas échéant)
- Une photocopie de la carte de statut ou une lettre de recommandation d'un membre de la communauté attestant des liens du candidat avec sa communauté
- Les relevés de notes correspondants à tous les trimestres universitaires complétés (il n'est pas nécessaire de fournir les relevés de notes officiels)
- Le curriculum vitae

Transfert des connaissances

Au plus tard un an après la réception de leur bourse, les étudiant.es financé.es seront appelé.es à faire une présentation sur le sujet de leur choix dans le cadre des Midis du CIÉRA, du Colloque annuel du CIÉRA ou de toute autre activité organisée par le centre.

Cumul

Le cumul est autorisé avec toute autre bourse, dans la mesure où la réglementation le permet.

Dépôt des demandes

Le dossier complet doit être transmis par courriel au CIÉRA – Université Laval (ciera@ciera.ulaval.ca) au plus tard le **28 octobre 2022**.

Annonce des résultats et versement de la bourse

Les candidat.es recevront une réponse à leur demande avant la fin de l'année universitaire 2022. Les étudiant.es bénéficiaires recevront leur bourse en un versement, prévu avant février 2023. À noter que l'étudiant.e doit être inscrit.e à un minimum de 9 crédits au moment de recevoir le versement de la bourse, à moins que l'étudiant.e ait gradué à la session d'automne 2022.